



KELMIS



Wallonie



Service public
de Wallonie

APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce l'établissement, le renouvellement intégral ou partiel de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

1. une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
2. une répartition géographique équilibrée ;
3. une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
4. une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient:

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants:
du **13 février 2019** au **15 mars 2019** inclus.

Le formulaire de candidature peut être obtenu au service d'urbanisme de la commune, monsieur Stephan FALKENBERG (087 63 98 38), par E-Mail: stephan.falkenberg@kelmis.be ou sur la site de la commune de La Calamine.

- soit par courrier postal a la comune de La Calamine rue de l'église 31 à 4720 La Calamine (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique stephan.falkenberg@kelmis.be;
- soit déposé contre récépissé auprès du service d'urbanisme de l'administration communale.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,
P. KREUSEN

le Bourgmestre,
L. FRANK